

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° AC640**

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 59

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ainsi que de l'urgence écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'urgence écologique est une réalité. Tout autant que l'impact des programmes et de la communication audiovisuelle sur les esprits, au service d'un cercle vicieux du consommer plus pour produire plus, pour consommer plus....

Si mission de service public au service de l'intérêt général il doit y avoir, celle-ci doit impérativement tenir compte de l'urgence écologique. Les programmes audiovisuels doivent eux aussi contribuer à la « décolonisation des imaginaires » afin de sortir de l'obsession consumériste et productiviste. L'un des principaux leviers de ce système est la publicité. Cessons d'accepter que l'audiovisuel ait pour principal objectif d'attiser le besoin de rivalité ostentatoire. L'audiovisuel a un grand rôle à jouer dans la création de nouveaux imaginaires refondés dans le sens de « moins de biens, plus de lien ».